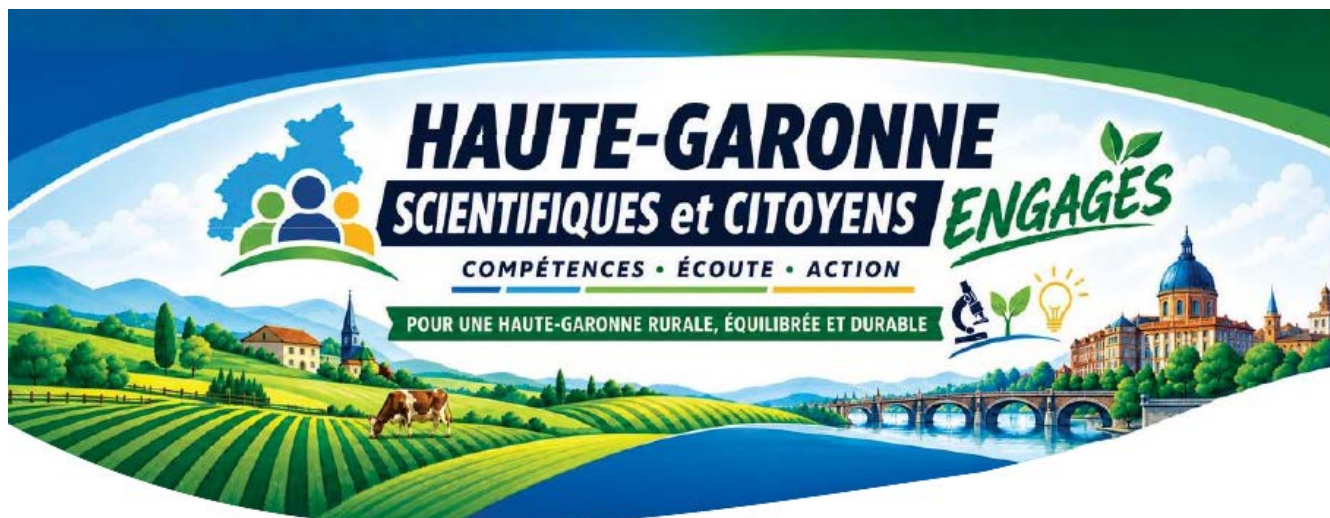


Eau et Territoires



Non, la guerre de l'eau n'aura pas lieu... si nous agissons ensemble, dès maintenant

Les tensions sur l'eau ne sont pas une fatalité. Encore faut-il anticiper les contraintes qui se dessinent — et qui sont parfois déjà visibles —, examiner toutes les solutions possibles et organiser leur discussion au plus près des territoires.

UNE SITUATION CRITIQUE ET DES FREINS STRUCTURELS

À la demande du Conseil départemental de la Haute-Garonne, le Cerema — Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement — a établi en 2024 un portrait climatique du département à l'horizon 2050. Ce travail a été prolongé, en 2025, par un diagnostic complet des vulnérabilités des territoires haut-garonnais au changement climatique.

Le Cerema souligne que l'évolution des précipitations annuelles demeure incertaine : selon les modèles, leur cumul pourrait augmenter ou diminuer. En revanche, les projections concernant la hausse des températures, l'assèchement des sols et la diminution des débits estivaux sont considérées comme plus robustes.

À l'horizon 2050, les principales évolutions identifiées sont les suivantes :

- une augmentation du nombre de jours de sécheresse des sols dans l'ensemble du département ;
- une tendance à la baisse des précipitations estivales, alors que l'augmentation des températures accroîtra les besoins en eau des plantes ;
- un remplissage des barrages plus variable et moins prévisible ;
- des étiages plus précoces, plus longs et plus sévères, avec une diminution des débits estivaux pouvant atteindre 60 % ;
- une augmentation possible des inondations par ruissellement, des coulées de boue et des dommages liés au retrait-gonflement des sols argileux ;
- une diminution des chutes de neige et une fonte plus précoce, modifiant l'alimentation printanière et estivale des cours d'eau ;
- des pressions accrues sur l'irrigation, les milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable et la production hydroélectrique.

Certaines de ces évolutions annoncées pour 2050 sont déjà observées ou ressenties localement.

LES USAGES DE L'EAU ET LES FREINS TERRITORIAUX

Conflits d'usage : une pression croissante et des réponses fragmentées

Depuis juillet 2026, nous avons rencontré élus et grands électeurs. Les enjeux liés à l'eau ont été fréquemment évoqués au cours de ces échanges.

Le constat est double.

D'une part, la diminution saisonnière de la ressource et l'augmentation des besoins exerceront une pression croissante sur l'ensemble des usages : eau potable, agriculture, activités économiques, production d'énergie et préservation des milieux aquatiques. Sans anticipation ni concertation, cette situation risque d'accentuer les conflits d'usage.

D'autre part, certaines réponses actuellement proposées tendent à privilégier un usage ou une solution particulière (ex : stockage pour l'irrigation vs. préservation des débits d'étiage), parfois au détriment des autres. Or aucune réponse unique ne permettra de faire face à la diversité des situations locales. Sans concertation territoriale, les tensions entre acteurs (agriculteurs, industriels, collectivités) s'aggraveront.

La GEMAPI : un outil sous-exploité en raison de freins structurels

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (transférée aux intercommunalités en 2018) peine à être pleinement déployée dans toutes les communes pour plusieurs raisons structurelles et opérationnelles.

Inégalités territoriales et moyens financiers

Manque de ressources : Les petites communes rurales, souvent les plus exposées aux risques d'inondation, n'ont pas les moyens humains, techniques ou financiers pour mettre en œuvre la compétence.

Absence d'équité : Il n'existe pas de mécanisme de solidarité financière entre territoires pour rééquilibrer les capacités d'action. Des propositions de loi récentes (2024–2026) visent à créer un dispositif financier équitable à l'échelle des bassins versants, mais elles ne sont pas encore appliquées.

Complexité administrative et juridique

Transfert incomplet ou retardé, lourdeur des procédures, acquisition foncière : les projets sont souvent bloqués par des difficultés à acquérir des terrains (propriétaires réticents, procédures longues). Les études d'impact très coûteuses imposées sont nombreuses et parfois divergentes.

Manque d'ingénierie et d'accompagnement

Défaut d'expertise locale : beaucoup de communes, surtout rurales, manquent d'ingénierie publique (techniciens, bureaux d'études). Accompagnement insuffisant et manque de mise à niveau des connaissances des bureaux d'études

PROPOSITIONS DE SOLUTIONS : AGIR LOCAL, COMBINER LES APPROCHES - Une méthodologie territoriale en 4 principes

1 Capitaliser les connaissances

Les connaissances existantes doivent être capitalisées, notamment des nombreuses études produites par les collectivités, les syndicats de bassin, les établissements publics territoriaux de bassin, les agences de l'eau et les organismes chargés de la GEMAPI. Partager les retours d'expérience (France, Europe, Monde) via les scientifiques lors de diverses rencontres autour de l'eau.

2 Examiner toutes les solutions

N'écarter aucune solution par principe, qu'elle concerne la sobriété et l'efficacité des usages, la réduction des pertes dans les réseaux, la protection des captages, la restauration des zones humides et des sols, l'évolution des pratiques agricoles, la réutilisation des eaux usées traitées ou encore le stockage de l'eau. Chaque solution doit être examinée en fonction de son utilité, de ses effets, des bénéfices/risques et des caractéristiques du territoire. Les critères seront basés sur l'utilité, les effets, les coûts/bénéfices, les spécificités du territoire.

3 Évaluer collectivement

Organiser une évaluation collective et transparente des solutions, en associant les communes, les intercommunalités, les acteurs économiques et agricoles, les gestionnaires de l'eau, les associations, les scientifiques et les habitants.

4 Décider aux bonnes échelles

Inscrire les décisions aux bonnes échelles, en partant des besoins exprimés dans les communes, puis en organisant leur cohérence à l'échelle des bassins versants et des territoires socio-économiques concernés.

La commune constitue le premier lieu d'expression des besoins et de dialogue avec les habitants. Mais l'eau ne doit pas s'arrêter aux limites administratives. La réponse doit donc être construite localement, puis coordonnée à une échelle hydrographique pertinente.

Prévenir la « guerre de l'eau », c'est refuser d'opposer par avance les territoires et les usages. C'est mettre les connaissances sur la table, évaluer les différentes solutions et décider collectivement d'une répartition équitable, durable et adaptée aux réalités locales.

C'est aussi imaginer des solutions modulables dans le temps capables d'apporter des réponses efficaces à court terme permettant de répondre à l'urgence et de restaurer le grand cycle de l'eau.

Objectif : Éviter l'opposition des territoires et des usages en construisant des solutions adaptées, équitables et durables.

Rôle du Sénat : lever les blocages législatifs

Mesures clés à adopter (2026–2027)

- Un cadre législatif clair (rôle du Sénat).
- Des financements simplifiés (fonds unique, équité et répartition de la ressource en fonction des projets vertueux).
- Une formation des acteurs (élus, techniciens, citoyens).
- Une concertation territoriale (communes, bassins versants).

Simplifier les financements :

- Fonds unique pour les solutions vertueuses incluant des solutions techniques comme des retenues vertueuses (fusion des aides eau/biodiversité/climat).
- Bonus fiscal pour restaurer les zones humides et/ou mettre en place des solutions fondées sur la nature en zone artificialisée.

La clé : Ne pas opposer les approches, mais les combiner en fonction des besoins du territoire en priorisant les problématiques.



UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES COMMUNES

Scientifiques et citoyens engagés pour la Haute-Garonne

ÉCOUTE • COMPÉTENCES • ACTION

Contact : josesanchezperez31.senat@gmail.com

• 06 71 88 37 32

Site internet : Jose-sanchez-perez.fr